

Secrétariat général du gouvernement

-----

Direction des affaires vétérinaires,  
alimentaires et rurales

-----

Service d'inspection vétérinaire  
alimentaire et phytosanitaire

-----

Mél : [davar.sivap.@gouv.nc](mailto:davar.sivap.@gouv.nc)  
Tél. : 24.37.45

-----

N° 2023-DAVAR-SIVAP-3474  
*Affaire suivie par Sylviane Vallois*

Païta, le 19 JAN. 2023

### **NOTE aux usagers et aux transporteurs maritimes et aériens**

Le ravageur de cocotiers et palmiers *Oryctes rhinoceros*, communément appelé rhinocéros des cocotiers, intercepté à Tontouta en septembre 2019 est désormais considéré comme présent sur la Grande terre. Afin d'éviter sa propagation vers les îles, des mesures sont mises en place.

***Tout mouvement de cocotiers, de palmiers, de compost produit sur la Grande Terre et de tout autre substrat de reproduction, en provenance de la Grande Terre et à destination des îles (îles Loyauté, île des pins, Belep, Tiga), est interdit.***

***Les mouvements de plants végétaux, autres que cocotiers et palmiers, vers les îles sont restreints à la seule voie maritime via le fret des compagnies maritimes. Un maximum de cinq litres de substrat de transport par plant est toléré.***

Ainsi, pour tout envoi de plants végétaux, une inspection est requise auprès du service d'inspection vétérinaire alimentaire et phytosanitaire (SIVAP).

**Les inspections ont lieu dans les locaux du SIVAP au port autonome :**

- **lundi entre 7h30 et 9h, sans rendez-vous ;**
- **mercredi et vendredi entre 7h30 et 9h, sur rendez-vous uniquement.**

Contact : tel : 24.37.45 ou 73.32.66 / e-mail : [davar.sivap-pv@gouv.nc](mailto:davar.sivap-pv@gouv.nc)

Lieu d'inspection : 2 rue Felix Russeil, Port autonome, Nouméa.

L'adjointe au chef du service d'inspection  
vétérinaire, alimentaire et phytosanitaire



Coralie LUSSIEZ